

COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le 02 AVRIL à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 28 MARS 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Maurice BONDIER -- Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN
- Thierry MICHAUD - Bruno MONTEIL - Fernanda TEIXEIRA - Claire SAURAT ;

ABSENTE EXCUSEE : Marie-Christine LACROIX pouvoir à Jean-Charles DALLOZ ;

ABSENTS : Thierry DEGEORGE - Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : Eric DANJEAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	0 euros
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 sont de	34 838.33 euros
alors l'exercice 2023 a généré un excédent de	34 838.33 euros

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 : **9 494.82 euros**
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 : **25 343.51 euros**

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- soit **en réserve** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 :

Pour copie conforme et certification
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

